



CARTE D'IDENTITÉ

Pièces à fournir :

- Pré-demande ANTS
- Photo d'identité de moins de 6 mois
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (électricité, gaz, eau, taxe foncière, avis d'impôts, assurance habitation, téléphone...)
- Carte d'identité à renouveler

MINEUR présence Obligatoire

En cas de séparation :

- Attestation d'autorisation de l'autre parent
- Jugement de divorce

En cas de garde alternée :

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois des deux parents
- Copie de la pièce d'identité des deux parents

Personne hébergée :

- Attestation d'hébergement
- Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 6 mois
- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

Perte et vol

- Déclaration de perte (en mairie)
- Déclaration de vol (en gendarmerie)
- Timbre fiscal de 25€ (bureau de tabac ou sur le site impot.gouv.fr)

Procédure pour le renouvellement d'un titre d'identité :

- 1- Faire une pré-demande sur le site de l'ANTS.gouv.fr
- 2- Prendre rendez-vous en mairie de Beaurepaire sur le site : www.ville-beaurepaire.fr



PASSEPORT

Pièces à fournir :

- Pré-demande ANTS
- Photo d'identité de moins de 6 mois
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (électricité, gaz, eau, taxe foncière, avis d'impôts, assurance habitation, téléphone...)
- Passeport à renouveler
- Timbre fiscal : bureau de tabac ou sur le site impot.gouv.fr
 - Majeur : 86 €
 - Mineur de 15 à 17 ans : 42 €
 - Mineur moins de 15 ans : 17 €

MINEUR présence Obligatoire

En cas de séparation :

- Attestation d'autorisation de l'autre parent
- Jugement de divorce

En cas de garde alternée :

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois des deux parents
- Copie de la pièce d'identité des deux parents

Personne hébergée :

- Attestation d'hébergement
- Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 6 mois
- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant

Perte et vol

- Déclaration de perte (en mairie)
- Déclaration de vol (en gendarmerie)

Pour toute aide administrative et numérique, vous pouvez vous adresser à France SERVICE, rue de la Guillotière tous les mercredis : 9h-12h / 13h-16h.
Sans rendez-vous.

Attention, pour toute demande de titre d'identité, merci de vous munir de votre livret de famille.